



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

sports nautiques

Question écrite n° 3713

Texte de la question

M. Christian Estrosi attire l'attention de M. le secrétaire d'Etat aux transports et à la mer sur le nombre important d'accidents survenus durant l'été dans la pratique d'activités nautiques (Jet Ski, plongée, plaisance...). Il souhaite connaître le nombre d'accidents mortels relevés par ses services au cours de l'été 2002 ainsi qu'au cours des étés précédents. Il lui demande quelles sont les dispositions envisagées pour limiter les risques encourus par les plaisanciers.

Texte de la réponse

Les opérations de sauvetage et d'assistance ont augmenté de 7 % en 2002, passant de 3 074 en 2001 à 3 328 en 2002. 80 % d'entre-elles concernaient la plaisance. Le nombre de personnes décédées ou disparues a par ailleurs diminué, passant de 80 en 2001 à 68 en 2002. Il faut cependant noter l'augmentation de 31 % en 2002 des accidents de plongée (104 opérations, 14 personnes décédées en Méditerranée en 2002) et une implication plus importante des véhicules nautiques à moteurs (+ 25 %). La cause principale de ces accidents est l'imprudence. Mais cette année 2003 la campagne « sécurité des loisirs » sera renouvelée pour sensibiliser les vacanciers des bords de mer. De plus, les CROSS sont souvent informés avec retard du sinistre. Pour faciliter la démarche de déclenchement des secours, un numéro unique d'appel des CROSS sera expérimenté dans les départements du Var, du Morbihan et de Charente-Maritime. A l'issue de la saison estivale 2003 seront étudiées l'opportunité et les modalités de nouveaux moyens destinés à réduire les accidents nautiques.

Données clés

Auteur : [M. Christian Estrosi](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3713

Rubrique : Sports

Ministère interrogé : transports et mer

Ministère attributaire : transports et mer

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 30 septembre 2002, page 3340

Réponse publiée le : 21 avril 2003, page 3237